



LE BON ' ECHO

23 juin 2020

N°42

Informations spéciales

2^{ème} tour des Élections Municipales en situation d'épidémie du Coronavirus COVID 19 Directives du Ministre de l'Intérieur

Pour permettre aux électeurs de venir voter sans prendre, ou faire courir de risques sanitaires, la municipalité doit mettre en œuvre les mesures arrêtées par le Ministre de l'Intérieur, circulaire en date du 18 juin 2020, pour l'organisation de ce second tour des Elections Municipales.

Recommandations pratiques

- Afin de réduire au maximum les files d'attente, il est recommandé d'éviter les pics d'affluence :
 - ✓ Ouverture du bureau de vote,
 - ✓ Fin de matinée,
 - ✓ A partir de 16h.
- Les électeurs seront dirigés vers la file d'attente qui les concerne, avant l'entrée dans l'espace Le Mené.
 - ✓ Vérifiez le numéro de bureau de vote sur votre carte d'électeur.
- Il ne pourra y avoir plus de 3 électeurs en même temps à l'intérieur du bureau de vote, l'attente se fera à l'extérieur.
 - ✓ Les personnes âgées et vulnérables passeront en priorité.
- Port du masque obligatoire, un masque sera distribué à ceux qui n'en auraient pas avant l'entrée dans les bureaux de vote.
- Chaque électeur doit se munir d'un stylo personnel.
- Gel hydroalcoolique à disposition sur place à l'entrée et à la sortie de chaque bureau de vote.

Dépouillement

En dehors des scrutateurs et des membres des bureaux de vote, le nombre de personnes présentes pendant le dépouillement ne pourra excéder le nombre de chaises installées en respectant la distanciation sociale imposée.